

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL_21_11_08_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MAJORATION DU TARIF DE L'ACCUEIL REGULIER ET OCCASIONNEL AU MULTI-ACCUEIL « LES BOUTS D'CHOUX » POUR LES HORS FERTOIS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que le Multi Accueil des Bouts d'Choux propose deux accueils avec un agrément Protection Maternelle Infantile de 30 places. Un accueil régulier de 15 places uniquement pour les familles fertois et un accueil occasionnel de 15 places dont 2 d'urgences pour les familles fertois ou non.

Afin de rendre le service accessible à tous les habitants du bassin de vie, la commune souhaite ouvrir l'accueil régulier aux habitants non fertois. Une tarification différente pourrait être mise en place entre les habitants de La Ferté-Bernard et les hors fertois.

Ainsi, il conviendrait d'appliquer une augmentation de 5% au tarif horaire de l'accueil régulier et pour uniformiser la politique tarifaire d'augmenter également de 5% le tarif occasionnel.

Après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de l'accès au service pour le plus grand nombre de famille,

VALIDE une majoration de la tarification à hauteur de 5%,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU